

■ **Investissements mobiliers et immobiliers SA**, à Genève (FOSC du 25.06.2001, p. 4755). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société 'Société de financement international du Crédit commercial de France SA', à Genève, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 4415 du 25.04.2002
(00451864 / CH-660.0.035.930-5)